

NOUVEAU TRANSFERT DE COMPÉTENCE Communauté d'Agglomération de Colmar : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – MODIFICATION DES STATUTS

Pour orienter la démarche de l'Etat en matière d'enseignement supérieur, en particulier au niveau des contrats de plan Etat / Région, pour promouvoir l'implantation de nouvelles formations, pour susciter l'interface recherche / entreprises et pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de bâtiments universitaires. Le conseil décide de transférer la compétence Enseignement supérieur à la CAC et adopte la modification des statuts de cette dernière.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GAZ

Suite à la demande de M. l'Adjoint Jacques MULLER, M. le maire présente au conseil municipal le dossier relatif au transfert de la compétence gaz au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

En raison de l'insuffisance d'élément, notamment la connaissance exacte des foyers intéressés, ce point sera évoqué ultérieurement. Au préalable, une enquête devrait être menée dans le village afin de définir les besoins.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, n'a pas souhaité prendre de décision.

MISE EN PLACE D'UN DÉFIBRILLATEUR

M. le maire laisse la parole à M. Jacques MULLER, et Mme Régine SCHWARTZ, Adjointes pour présenter le coût d'acquisition d'un défibrillateur.

Le pack défibrillateur (adulte et enfant) s'élève à environ 2 000 €. L'installation sera effectuée sur une façade de la mairie. L'acquisition sera inscrite au budget primitif 2014.

AVIS RELATIF AU PROJET DU SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)

Vu l'avis du Comité Alsacien de la Biodiversité du 5 juin 2013 de consulter les Syndicats mixtes de SCoT ;

Vu l'avis du SCOT Colmar-Rhin-Vosges sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique mis à la consultation jusqu'au 30 octobre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil général du Haut-Rhin sur le projet ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souligne que le conseil municipal partage dans le principe les orientations, les enjeux et objectifs du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, et émet un avis défavorable à ce projet.

POINTS DIVERS

REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés sera organisé le **dimanche 16 mars 2014**.

INFORMATIONS DIVERSES DE M. le MAIRE

Les rythmes scolaires : M. le maire informe le conseil municipal de la délibération prise (cf point 32) par la Ville de Colmar. La Ville a transmis un formulaire expliquant en détail le fonctionnement des rythmes scolaires aux parents.

Cette réforme a été rejetée par quasiment toutes les communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération de Colmar en raison du coût élevé supporté par les collectivités.